C/2024/4053

12.7.2024

Avis du Comité économique et social européen

L'engagement des jeunes de l'Union européenne et du Royaume-Uni

(avis d'initiative)

(C/2024/4053)

Rapporteur: **Cillian LOHAN**

Conseiller	Maurizio CUTTIN
Décision de l'assemblée plénière	21.9.2023
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	3.4.2024
Adoption en session plénière	24.4.2024
Session plénière n°	587
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	154/2/1

1. Conclusions et recommandations

1.1. En sa qualité de maison de la société civile européenne, le Comité économique et social européen (CESE) est persuadé que les organisations de la société civile (OSC) européennes et britanniques sont particulièrement bien placées pour appuyer et faciliter la mobilisation de la jeunesse de l'Union et du Royaume-Uni, et il est donc prêt à jouer son rôle, comme en témoigne le présent avis d'initiative.

La mobilité des jeunes

1.2. Étant donné que les modifications des modalités de mobilité entre le Royaume-Uni et l'Union européenne induites par le Brexit ont eu une incidence négative disproportionnée sur les jeunes, le CESE demande avant tout à la Commission européenne d'approcher le gouvernement britannique pour évoquer la possibilité de négocier un partenariat réciproque ambitieux en ce qui concerne la mobilité des jeunes. Ce partenariat envisagé devrait viser la mise en place de conditions d'entrée et de séjour à des fins, par exemple, de recherche, d'études, de formation et d'échanges de jeunes.

1.3. Indépendamment de cette considération, le CESE invite instamment la Commission à renforcer les négociations avec le Royaume-Uni en vue de la pleine réintégration de ce pays dans le programme Erasmus+, une position que soutiennent officiellement le Forum européen de la jeunesse ([1]) et le British Youth Council ([2]) ainsi que de nombreuses autres OSC représentant la jeunesse du Royaume-Uni ([3]) et de l'Union européenne.

([1]) https://www.youthforum.org/files/231207-PP-Erasmus.pdf.

([2]) https://www.byc.org.uk/uk-young-ambassadors/2024/advocating-for-erasmus-in-parliament-and-beyond [Note: Dans le climat d'incertitude qu'entraîne l'insolvabilité du British Youth Council annoncée le jeudi 21 mars 2024 (voir paragraphe 3.2), l'ensemble des références à l'organisation seront conservées tant que celle-ci continue d'exister. En cas d'effondrement total de l'entité juridique, les références au British Youth Council faites dans l'avis devront être réinterprétées de manière à se concentrer sur les représentants élus «jeunes ambassadeurs» (Young Ambassadors) internationaux du Royaume-Uni et sur la structure qui leur succédera.]

([3]) https://1.yem.org.uk/embrace-erasmus.

1.4. Le CESE demande à la Commission européenne de confirmer que le Royaume-Uni est invité, à tout moment, à engager des négociations dans le but de prendre à nouveau part au programme «Europe créative». Il encourage en outre la Commission à promouvoir activement, dans ses échanges diplomatiques avec le Royaume-Uni, l'enjeu de l'apprentissage interculturel.

1.5. Reconnaissant que le Brexit a eu une incidence culturelle et économique extrêmement négative sur les artistes en tournée ([4]) et, partant, sur les relations culturelles entre l'Union et le Royaume-Uni, et que ce problème a été abordé à la fois par la commission des affaires européennes de la Chambre des lords ([5]) et lors des dernières réunions de l'Assemblée parlementaire UE - Royaume-Uni ([6]), le CESE encourage la Commission à entamer un dialogue proactif avec le Royaume-Uni pour lever les obstacles à la mobilité des professionnels de la création, en instaurant éventuellement une exemption réciproque de visa pour les secteurs créatifs ou une «dérogation culturelle» à l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni.

1.6. Convenant que l'importante baisse du nombre de visites scolaires tant au Royaume-Uni qu'au sein de l'UE ([7]) a eu des répercussions culturelles et économiques négatives considérables de part et d'autre de la Manche, le CESE prie la Commission d'ouvrir des négociations avec le Royaume-Uni sur des modalités de voyage réciproques pour les visites scolaires. Ces modalités comprendraient un programme consacré aux voyages de groupe pour les écoles en vertu duquel les élèves qui se rendent au Royaume-Uni ou dans l'UE dans le cadre d'une visite scolaire organisée ou d'autres types de visites effectuées par des jeunes ne seraient pas obligés de disposer d'un passeport individuel. La décision du 28 décembre 2023 constitue une première étape positive. Elle précise que les ressortissants français et européens scolarisés dans les écoles françaises et traversant la Manche pour un séjour linguistique devront se munir d'une simple carte d'identité et sont ainsi exemptés de l'obligation de se procurer un visa coûteux ([8]).

Une mobilisation structurée

1.7. Le CESE encourage vivement la Commission à négocier avec le Royaume-Uni afin de mettre en place, au sein de la mission diplomatique respective de chaque partie, des structures partagées de consultation de la jeunesse, semblables au conseil de la jeunesse de l'UE pour les partenariats internationaux ([9]).

1.8. Le CESE soutient fermement la création d'une forme de participation structurée à laquelle les jeunes seraient étroitement associés, notamment dans le cadre de l'animation socio-éducative et de l'apprentissage non formel, entre l'Union européenne, les pouvoirs publics à l'échelon du Royaume-Uni et les nations britanniques dotées de pouvoirs dévolus, afin de renforcer le dialogue et la coopération autour de la jeunesse avec la société civile.

1.9. Le CESE recommande vivement que l'intégration des jeunes dans les instances de dialogue existantes soit assurée de manière structurée, des deux côtés. Il convient de permettre, de promouvoir et de financer de façon adéquate l'inclusion structurée et régulière du secteur de la jeunesse britannique, par exemple, lors de la manifestation annuelle du CESE pour les jeunes «Votre Europe, votre avis!» ([10]), de l'événement annuel du Parlement européen «LevelUp!» ([11]), des rassemblements dans le cadre de la «Rencontre des jeunes européens» ([12]), du processus de dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse ([13]) et d'autres initiatives.

1.10. L'UE et le Royaume-Uni devraient envisager ensemble de créer et de financer un forum de coordination de la jeunesse UE - Royaume-Uni, rassemblant, entre autres, des représentants du Forum européen de la jeunesse ([14]), du British Youth Council ([15]), de la plateforme Young Scot ([16]), du Forum de la jeunesse d'Irlande du Nord ([17]) et du mouvement de jeunesse Urdd ([18]). Ceux-ci dialogueraient régulièrement afin de discuter des questions les plus urgentes dans le domaine des relations entre l'UE et le Royaume-Uni en ce qui concerne la jeunesse. Ces acteurs devraient être pris en considération dans le processus d'élaboration des avis du CESE, par la mise en œuvre de l'évaluation d'impact de l'UE du point de vue des jeunes.

([4]) https://www.theguardian.com/politics/2023/aug/22/music-industry-workers-no-work-in-eu-since-brexit.
([5]) https://commonslibrary.parliament.uk/research-briefings/cbp-9658/.
([6]) https://www.europarl.europa.eu/delegations/fr/d-uk/activities/inter-parliamentary.
([7]) https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2023/749799/EPRS_ATA(2023)749799_EN.pdf.
([8]) https://www.lemonde.fr/en/france/article/2023/12/28/uk-lifts-brexit-obstacles-for-french-students-and-schoolchildren_6382995_7.html.
([9]) https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/youth/youth-sounding-board_en?prefLang=fr#current-youth-sounding-board.
([10]) https://www.eesc.europa.eu/fr/initiatives/votre-europe-votre-avis.
([11]) https://youth.europa.eu/news/join-us-level-i-care-i-vote_fr.
([12]) https://european-youth-event.europarl.europa.eu/fr/previous-editions.
([13]) https://youth.europa.eu/get-involved/eu-youth-dialogue/previous-eu-youth-dialogue-consultations_fr.
([14]) https://www.youthforum.org/.
([15]) https://nya.org.uk/byc/.
([16]) https://young.scot/.
([17]) https://niyf.org/.
([18]) https://www.urdd.cymru/en/.

1.11. Le secteur de la jeunesse n'est représenté ni au sein du groupe consultatif interne (GCI) de l'UE ni au sein de celui du Royaume-Uni au titre de l'accord de commerce et de coopération. Par conséquent, le CESE invite la Commission à faciliter la participation pleine et active des représentants du secteur de la jeunesse de l'UE, en supprimant tout obstacle financier à leur participation au GCI de l'UE. Il demande également à la Commission de dialoguer avec le Royaume-Uni pour l'encourager à faciliter la participation de son secteur de la jeunesse au GCI britannique. Il est essentiel d'être à l'écoute des jeunes au sein de cet organe afin d'en assurer la survie à long terme en tant que structure destinée à approfondir les relations bilatérales.

1.12. Le CESE accueille favorablement le projet en faveur de la jeunesse de l'UE et du Royaume-Uni «Stronger Together» ([19]), organisé par le British Council. Destiné aux jeunes Européens et Britanniques âgés de 15 à 30 ans, il leur offre des possibilités de nouer des liens et de coopérer. Le CESE estime que ce projet devrait servir de modèle en matière de bonnes pratiques visant à faciliter les futures initiatives bilatérales UE - Royaume-Uni dans le domaine de la jeunesse qui visent à mettre les jeunes en relation, leur donner des moyens d'agir et les former.

Les autres formes de mobilisation des jeunes

1.13. Le CESE recommande de recenser les possibilités offertes aux jeunes. Ce recensement pourrait s'avérer très utile pour renforcer les capacités permettant d'informer les jeunes sur les possibilités pratiques dont ils peuvent disposer. Il convient de définir des parcours professionnels clairs et, ce faisant, d'apporter aux jeunes une expertise en la matière par l'intermédiaire des écoles, de coopératives et de conseils d'orientation. Il importe de prévoir un programme relatif aux apprentissages, par exemple dans le domaine de l'agriculture, sur la base des meilleures pratiques ([20]).

1.14. Le CESE demande que soit établie une plateforme d'information centralisée et accessible aux jeunes entrepreneurs, qui continuent de subir les conséquences du Brexit en raison des nouvelles règles strictes régissant la circulation des biens et des services de part et d'autre de la Manche et de l'incertitude quant à l'accès au marché.

1.15. Le CESE recommande d'améliorer l'apprentissage structuré entre pairs, utile pour les OSC, mais aussi d'adopter un modèle que les administrations et pouvoirs publics locaux pourraient reproduire. Bien que, de manière générale, le Pays de Galles conserve ses liens avec les réseaux de l'UE, il importe de renforcer ces relations pour garantir la longévité du partage transfrontière des connaissances. Le fait qu'un représentant gallois préside le forum de la jeunesse rurale à l'échelon européen constitue un exemple positif. Toutefois, les groupes de jeunes agriculteurs ne peuvent désormais plus prétendre au statut de membres du Conseil européen des jeunes agriculteurs (CEJA) ([21]), à l'exception de NFU Next Generation ([22]), qui représente l'Angleterre et le Pays de Galles.

Le dispositif d'obtention du statut de résident permanent et les jeunes

1.16. Les procédures du dispositif d'obtention du statut de résident permanent ont également eu des répercussions indésirables pour les jeunes. Chaque enfant doit présenter sa propre demande au titre du dispositif, généralement déposée par ses parents. Dans certains cas, cette exigence n'a pas été respectée pour diverses raisons, entraînant, pour les enfants, de graves conséquences, qui pourraient être évitées ou atténuées au moyen de lignes directrices plus claires et, éventuellement, d'une campagne de sensibilisation.

1.17. Des complications subsistent, au Royaume-Uni et dans certains États membres de l'UE, en ce qui concerne le dispositif d'obtention du statut de résident permanent et pourraient avoir des conséquences pour les enfants et les jeunes. Les organisations militantes soulignent le danger d'un «effet Windrush» au Royaume-Uni. En effet, le système «tout numérique» peut entraîner des incidents liés au non-enregistrement d'enfants au sein de certains groupes vulnérables. Un support physique de secours et une ligne d'assistance accessible 24 heures sur 24 seraient nécessaires.

1.18. Dans l'UE, les données ne sont toujours pas à jour, en particulier en ce qui concerne les demandes de cartes de séjour visant à prouver le statut au titre de l'accord de retrait dans les pays disposant de régimes déclaratifs. Par conséquent, il n'existe actuellement aucun moyen de savoir combien d'enfants et de jeunes pourraient rencontrer des difficultés à prouver leur statut à l'avenir. Dans certains pays, une forme d'incertitude règne quant à l'enregistrement des enfants ou à la nécessité qu'ils possèdent une carte et à la procédure liée à son obtention. Différents problèmes se posent également en ce qui concerne le regroupement familial dans un certain nombre de pays. Le financement public des actions de sensibilisation est soit inexistant soit progressivement supprimé, en dépit de la charge de travail constante et de plus en plus complexe.

([19]) https://www.britishcouncil.be/programmes/education/stronger-together.
([20]) https://www.wwf.org.uk/wales/land-of-our-future.
([21]) https://www.ceja.eu/home.
([22]) https://www.ceja.eu/who-we-are/people.

1.19. Le CESE prie donc instamment la Commission de se concerter avec le Royaume-Uni afin de réexaminer la question de prévoir un support physique et de maintenir les financements afin de permettre aux associations locales, aux organisations militantes et aux pouvoirs publics d'apporter leur soutien tant que des cas persistent. Le CESE se félicite de l'annonce selon laquelle les Britanniques en Europe bénéficieront d'un financement pour un projet de renforcement des capacités et de sensibilisation couvrant des groupes dans 11 pays de l'Union au cours des 20 prochains mois dans le cadre du programme CERV ([23]) de la Commission européenne, mais note que la nécessité d'un financement s'appliquera également dans les États membres de l'UE aussi longtemps que des cas continueront de se présenter.

La situation unique de l'Irlande du Nord

1.20. En raison du manque de financement ainsi que de l'absence d'une approche coordonnée et d'une expertise locale en ce qui concerne l'allocation des fonds, les organisations représentant la jeunesse et les associations locales subissent des coupes budgétaires et voient leurs ressources s'envoler. Par exemple, le budget du Fonds social européen (FSE) a été distribué sur la base de l'expertise de terrain des collectivités locales. Ce modèle de financement s'est révélé résilient et fiable pour des groupes tels que Disability Action Northern Ireland ([24]). Des initiatives similaires sont menacées de disparaître. Cette situation menace d'autant plus la paix en Irlande du Nord. Le CESE est, par conséquent, fermement convaincu que ces questions devraient être traitées de toute urgence afin d'éviter que les jeunes ne se tournent vers d'autres entités, dont des organisations paramilitaires, pour bénéficier d'un soutien au niveau local.

1.21. Le CESE encourage l'UE à coopérer avec les gouvernements britannique et irlandais ainsi qu'avec l'exécutif nord-irlandais en vue d'unir leurs forces pour sensibiliser le public à la mission du programme transfrontalier PEACE PLUS, conçu pour soutenir la paix et la prospérité en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes de l'Irlande. Dans ce contexte, toutes les parties doivent être parfaitement conscientes de la fragilité de la paix en Irlande du Nord, qui renforce l'importance du soutien de l'Union au programme PEACE PLUS. Il convient de ne pas sous-estimer le rôle que l'UE a joué dans le soutien à la paix dans la région. À cet égard, le CESE invite toutes les parties investies à promouvoir de manière proactive les mérites de PEACE PLUS, en faisant connaître ses vastes possibilités de financement dans un langage accessible et adapté aux jeunes.

2. **Contexte**

2.1. Les relations politiques entre l'UE et le Royaume-Uni se sont considérablement améliorées à la suite de l'adoption de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni, de l'accord de commerce et de coopération UE - Royaume-Uni et du cadre de Windsor. Fondées sur la bonne foi et la coopération, les relations au niveau de la société civile sont restées solides et amicales.

2.2. Cette dynamique se reflète dans les relations exceptionnelles que le CESE entretient avec les OSC du Royaume-Uni depuis 2021 et qui ont amené le Comité à signer des protocoles d'accord avec l'Alliance de la société civile au Royaume-Uni puis avec le Forum consultatif écossais sur l'Europe. Elle trouve également son expression dans les visites effectuées à Londres, Édimbourg, Belfast et Cardiff dans le cadre de l'élaboration du présent avis d'initiative et du rapport d'information 2023 sur la mise en œuvre de l'accord de retrait du Royaume-Uni ([25]), ainsi que dans d'autres réunions formelles et informelles entre les membres du CESE et les OSC britanniques. Par ailleurs, le CESE a noué de très bonnes relations avec les représentants intéressés de la mission du Royaume-Uni auprès de l'UE, des représentations écossaise (Scotland House) et galloise (Wales House), et du bureau de l'exécutif nord-irlandais à Bruxelles.

2.3. Des structures essentielles sont en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération UE - Royaume-Uni et du cadre de Windsor, mais la représentation du secteur de la jeunesse n'y est pas suffisante. De plus, un problème plus large a été mis en lumière en ce qui concerne la représentation régionale et les ressources nécessaires pour faciliter la participation à ces structures (notamment les GCI).

([23]) https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/citizens-equality-rights-and-values-programme_en?prefLang=fr.
([24]) https://www.disabilityaction.org/.
([25]) https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/information-reports/la-mise-en-oeuvre-de-laccord-de-retrait-ue-royaume-uni-y-compris-le-protocole-sur-lirlande-et-lirlande-du-nord.

3. **Observations particulières**

3.1. Le réel problème qui affecte les relations entre l'UE et le Royaume-Uni dans le domaine de la jeunesse découle de la décision du Royaume-Uni de sortir du programme Erasmus+. Comme en témoignent des acteurs importants du monde des entreprises, de la représentation des travailleurs et du tiers secteur, la réadhésion audit programme devrait se faire sans préjudice des programmes Turing et Taith, émanant respectivement du Royaume-Uni et du Pays de Galles, et d'autres systèmes britanniques similaires mis en place après le Brexit dans le domaine de la mobilité, dont le champ d'application est beaucoup plus restreint et le financement largement moins important, et qui pourraient donc compléter Erasmus+ plutôt que le remplacer.

3.2. Bien que le Royaume-Uni ait cherché à mettre en place des modèles de substitution au programme Erasmus+, notamment aux niveaux national et décentralisé, les représentants du secteur de la jeunesse soutiennent que ces modèles n'offrent au secteur britannique de la jeunesse ni les possibilités de mobilité volontaire des jeunes et d'apprentissage non formel ni les subventions opérationnelles qu'Erasmus+ lui accordait précédemment. Alors qu'Erasmus+ fournissait chaque année des financements structurels et par projet substantiels aux OSC de représentation de la jeunesse afin de mener des échanges non formels et d'autres activités (par exemple, un peu moins de 7 millions d'EUR distribués à un total de 201 organisations en 2020), avec le programme Turing qui lui a succédé (axé uniquement sur la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur), celles qui dépendaient auparavant d'Erasmus+ ont été confrontées à un déficit de financement. Parmi celles-ci figure le British Youth Council, qui, au lendemain du Brexit, a vu son budget annuel diminuer de 40 % et son budget international totalement disparaître, après avoir perdu l'accès à Erasmus+. Comme il a été signalé, la perte de ce flux de financement et l'absence d'un remplacement adéquat à long terme sont en partie responsables de l'insolvabilité de l'organisation annoncée le jeudi 21 mars 2024. Elles aggravent en outre les conditions financières désastreuses que connaît le secteur britannique de la jeunesse, étant donné que son conseil national de la jeunesse — l'un des plus anciens et des plus importants d'Europe — risque un effondrement total après 75 ans de service à la jeunesse.

3.3. La perte d'Erasmus+ a conduit à l'élaboration de deux programmes de remplacement: le programme Turing, à l'échelle du Royaume-Uni, et le programme Taith, spécifique au pays de Galles. Les enseignements tirés de ces deux programmes montrent qu'ils n'offrent pas la même variété de possibilités qu'Erasmus+ et qu'ils disposent d'un budget plus limité. Étant donné que la participation des jeunes est comparativement plus importante s'agissant du programme Taith, celui-ci donne un bon exemple de la manière d'améliorer l'accessibilité des demandes de fonds au titre d'Erasmus+, un problème que de nombreuses parties prenantes dans l'UE continuent de mettre en avant. Des enseignements pourraient également être tirés de la loi de 2015 sur le bien-être des générations futures (Pays de Galles) ([26]), qui impose aux organismes publics gallois de réfléchir à l'incidence à long terme de leurs décisions, ce qui pourrait être considéré comme comparable à l'évaluation d'impact de l'UE du point de vue des jeunes. En outre, dans ce contexte, le Pays de Galles a désigné un commissaire gallois chargé des générations futures («Future Generations Commissioner for Wales») ([27]).

3.4. Il a été constaté qu'Erasmus+ était perçu comme un fonds pour les privilégiés, inaccessible à de nombreuses personnes, doté d'un système de dépôt de candidatures compliqué et ne disposant pas d'une personne de contact pour répondre à des questions fondamentales au cours de la procédure de candidature. Cette perception ne reflète pas forcément la réalité, mais elle a été mise en évidence par l'efficacité du système gallois Taith et une réponse doit y être apportée.

3.5. En outre, l'UE devrait faciliter, éventuellement par un cofinancement avec des partenaires britanniques volontaires, une nouvelle participation des jeunes Britanniques à des programmes, dont des possibilités de volontariat et d'apprentissage non formel, tels qu'Erasmus+ jusqu'à ce qu'un futur gouvernement britannique réadhère audit programme. De son côté, le Royaume-Uni pourrait faire de même dans ses programmes actuels en faveur des jeunes à l'intérieur de l'UE.

3.6. Les OSC représentant la jeunesse britannique regrettent que le Royaume-Uni ait décidé de quitter Erasmus+, décision qui, selon elles, a entravé l'accès du secteur britannique de la jeunesse non seulement à un financement vital, mais aussi à des programmes de renom tels que le corps européen de solidarité et la conférence sur le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse — deux programmes auxquels le Royaume-Uni était un participant de premier plan.

3.7. Les OSC britanniques représentant la jeunesse ont également indiqué que, bien qu'ils souhaitent une réadhésion à Erasmus+, le programme pourrait devenir plus accessible et plus efficace si, comme le programme Taith, il était mieux adapté aux spécificités géographiques et distribué par des acteurs davantage ancrés au niveau local.

([26]) https://www.futuregenerations.wales/about-us/future-generations-act/.
([27]) https://www.futuregenerations.wales/.

3.8. Les OSC de représentation de la jeunesse ont également signalé qu'elles souhaitaient, de manière générale, que les composantes du programme ayant trait à l'enseignement non formel soient mieux mises en valeur. Elles craignent que l'absence de promotion de ces éléments par la Commission européenne ne menace de faire progresser la perception erronée selon laquelle le programme ne serait pas accessible aux étudiants des classes populaires.

3.9. Étant donné qu'un financement de 89,5 millions d'EUR a été réparti entre 376 organisations culturelles et créatives établies au Royaume-Uni entre 2014 et 2018 ([28]), le fait que le pays soit sorti du programme «Europe créative» a considérablement réduit les relations culturelles entre l'Union et le Royaume-Uni ainsi que ses administrations décentralisées ([29]).

3.10. Il est nécessaire d'assurer une participation structurelle accrue des OSC représentant la jeunesse des régions britanniques dotées de pouvoirs dévolus afin d'améliorer l'efficacité et la représentativité globale du groupe consultatif conjoint UE - Royaume-Uni et du forum de la société civile.

3.11. La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse ([30]) stipule qu'«[i]l y a lieu que les États membres encouragent les jeunes et d'autres parties prenantes à mettre en place des initiatives conjointes, par exemple dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du numérique, des sports, de la durabilité et de la coopération internationale, en exploitant pleinement le potentiel des fonds européens». Ce passage de la nouvelle stratégie pourrait servir de base à l'élaboration d'initiatives conjointes pertinentes entre les jeunes de l'UE et du Royaume-Uni.

3.12. Le Fonds britannique pour une prospérité partagée (UKSPF) est l'instrument national du gouvernement britannique qui remplace les Fonds structurels et d'investissement européens. Ce fonds affiche une valeur de 2,6 milliards de GBP. Toutefois, il ne peut être comparé aux fonds alloués au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) ou du Fonds social européen (FSE), auxquels l'Irlande du Nord n'a plus accès en raison du Brexit, dans la mesure où ces programmes ont été élaborés en partenariat avec les pouvoirs publics locaux, qui disposent tous de connaissances directes des véritables enjeux sur le terrain. D'autre part, l'UKSPF n'associe pas les autorités locales à l'élaboration du programme, ce qui pourrait nuire à la résolution de problèmes locaux.

3.13. Des initiatives telles que PEACE PLUS et le forum de la jeunesse «Île partagée» (Shared Island) ont contribué à maintenir la stabilité en Irlande du Nord en finançant des groupes de la société civile et des organisations de jeunesse. Cependant, malgré ces programmes, une augmentation de l'activité paramilitaire ([31]) a été signalée dans la région, du fait que les jeunes Nord-Irlandais se sentent de plus en plus laissés pour compte, en particulier au niveau local. La commission des affaires d'Irlande du Nord du parlement britannique a récemment mis cette situation en lumière ([32]). Ce sentiment ressort en outre clairement des interactions du CESE avec les principales parties prenantes d'Irlande du Nord ainsi que des données d'enquêtes collectées dans le cadre du présent avis.

3.14. En raison de la situation unique en Irlande du Nord, les questions relatives aux droits sont particulièrement sensibles. La mise en place, au sein du groupe de travail consultatif conjoint UE - Royaume-Uni, d'un sous-groupe sur les droits pourrait y apporter les réponses les plus appropriées et contribuer à répondre aux préoccupations relatives à la non-diminution des droits, comme cela est précisé dans l'accord du Vendredi saint (accord de Belfast).

Bruxelles, le 24 avril 2024.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

([28]) https://www.ietm.org/en/node/11501.
([29]) https://multimedia.europarl.europa.eu/fr/webstreaming/cult-committee-meeting_20240124-1430-COMMITTEE-CULT.
([30]) https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:52018DC0269.
([31]) https://www.belfasttelegraph.co.uk/news/northern-ireland/paramilitaries-grooming-young-and-preying-on-single-mothers-report-finds/a23525029.html.
([32]) https://publications.parliament.uk/pa/cm5804/cmselect/cmniaf/43/report.html.